



**Sous-comité du Conseil de Direction sur l'Admission de nouveaux Etats participants
23 avril 2024**

**RAPPORT DU SOUS-COMITE SUR L'ADMISSION DE NOUVEAUX ETATS PARTICIPANTS :
DEMANDE DU GOUVERNEMENT DE L'EGYPTE**

Présents : Professeur Norbert Ifrah (Président du Conseil de Direction – membre *ès qualités*)
M^{me} Marie Charlotte Henrion (France)
D^r Masato Izutsu, M. Motohiro Hamada et M^{me} Kay Ohara (Japon)
D^r Al Hareth Al Khater (Qatar)
M^{me} Maya Levine et M^{me} Christina Taylor (Etats-Unis)

Excusés/empêchés : D^r Joao Paulo Viola (Brésil), D^r Mark Palmer (Royaume-Uni).

1. Le Sous-comité du Conseil de Direction sur l'Admission de nouveaux Etats participants s'est réuni par téléconférence le 23 avril 2024 afin d'examiner la demande du Gouvernement de l'Egypte en vue de son admission en qualité d'Etat participant au Centre international de Recherche sur le Cancer.
2. Le Sous-comité a examiné la demande d'admission du Gouvernement de l'Egypte et a noté que ladite demande a été reçue par courrier le 27 mars 2024 par le Directeur général de l'OMS, qui l'a transmise à tous les Etats participants le 5 avril 2024.
3. Conformément à la Résolution [GC/54/R17](#), afin d'évaluer si « ledit Etat se trouve en mesure d'apporter une contribution efficace aux activités scientifiques et techniques du Centre » (Article XII du Statut), le Sous-comité a examiné le rapport sur l'état des activités de recherche sur le cancer en Egypte (voir le [Document GC/66/20](#) Annexe). Le Sous-comité a été impressionné par la qualité de la demande d'admission et par la volonté de l'Egypte de partager son expérience avec les Etats participants du CIRC afin d'améliorer la lutte contre le cancer dans les régions africaines.
4. Le Sous-comité a convenu de l'existence d'échanges scientifiques et techniques entre l'Egypte et le CIRC dans le cadre de nombreux projets, de financements, d'intérêts et de moyens dans la recherche sur le cancer et d'un plan national à moyen et long terme pour la lutte contre le cancer, qui met l'accent sur l'enregistrement du cancer, la détection précoce et le dépistage, et l'étiologie du cancer de l'enfant. Par ailleurs, il convient de souligner que l'Egypte souhaite élaborer un code régional contre le cancer et qu'elle répond par conséquent à toutes les exigences démontrant qu'elle contribuerait efficacement aux priorités de recherche du CIRC, telles qu'elles sont décrites dans sa Stratégie à moyen terme.
5. Conformément à l'Article III du Statut, le Gouvernement de l'Egypte s'est également engagé à « observer et appliquer les dispositions du Statut et du Règlement du CIRC » dans sa lettre de demande d'admission.
6. Le Sous-comité recommande vivement au Conseil de Direction d'admettre sans tarder l'Egypte en qualité d'Etat participant au Centre international de Recherche sur le Cancer.